

Tableau des cotisations sociales en 2026

Cotisations sociales	Assiette de cotisation	Cotisation salariale	Cotisation patronale	Cotisation totale
Santé				
Maladie maternité invalidité décès	Totalité du salaire	Sauf cas particuliers	Taux à 13 %	13%
Maladie maternité invalidité décès départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle		1,30 %		
Complémentaire incapacité invalidité décès	En fonction du contrat	variable	variable – minimum 1,50 % au titre de l'assurance décès des cadres	variable
Complémentaire santé	En fonction du contrat	variable	variable – au moins 50% de la part totale	variable
Accidents de travail – maladies professionnelles				
Cotisation d'accidents du travail	Totalité du salaire		TX communiqué par la CARSAT	TX variable
Retraite				
Assurance vieillesse déplafonnée	Totalité du salaire	0,40%	2,11%	2,51%
Assurance vieillesse plafonnée	Dans la limite d'1 PSS	6,90%	8,55%	15,45%
AGIRC/ARRCO tranche 1	Dans la limite d'1 PSS	3,15%	4,72%	7,87%
AGIRC/ARRCO tranche 2	Dans la limite de 1 à 8 PSS	8,64%	12,95%	21,59%
Contribution d'équilibre général tranche 1	Dans la limite d'1 PSS	0,86%	1,29%	2,15%

Contribution d'équilibre général tranche 2	Dans la limite de 1 à 8 PSS	1,08%	1,62%	2,70%
Contribution d'équilibre technique	Salaire supérieur à 1PSS	0,14%	0,21%	0,35%
Retraite supplémentaire	En fonction du contrat	variable	variable	variable
Famille				
Cotisation allocations familiales	Totalité du salaire		Taux plein à 5,25 %	5,25 %
Assurance Chômage				
Cotisation d'assurance chômage	Salaire total dans la limite de 4 PSS		4 %	4 %
Cotisation AGS	Salaire total dans la limite de 4 PSS		0,25%	0,25%
APEC	Salaire total dans la limite de 4 PSS Uniquement les cadres	0,024%	0,036%	0,06%
Autres contributions dues par l'employeur				
Contribution Solidarité Autonomie (CSA)	Totalité du salaire		0,30%	0,30%
FNAL : –de 50 salariés	Limité à 1 PSS		0,10%	0,10%
FNAL : + de 50 salariés	Totalité du salaire		0,50%	0,50%
Forfait social	Somme assujettie		20 %	20% contribution retraite supplémentaires exonérées

Forfait social sur prévoyance	Exonération si moins de moins de 11 salariés		8 %	8 % contribution prévoyance et frais de santé exonérées
Contribution spécifique patronale	Sur les indemnités de mise à la retraite et de rupture conventionnelle individuelle		30%	30%
Versement mobilité	Entreprise d'au moins 11 salariés		Zone où versement mobilité institué par AOM	variable
Contribution au dialogue social	Totalité du salaire		0,016%	0,016%
Contribution à la formation professionnelle	Totalité du salaire		0,55 % < 11 salariés 1% > 11 salariés	0,55 % ou 1%
Contribution à la formation professionnelle CDD/CPF	Totalité du salaire des CDD		1%	1%
Participation à l'effort de construction	Totalité du salaire pour les entreprises de 11 salariés et plus		0,45%	0,45%
Taxe apprentissage (hors Alsace Moselle) Alsace Moselle	Totalité du salaire		0,68% 0,44 %	0,68% 0,44 %
CSG/CRDS				
CSG non imposable	98,25% du salaire	6,80%		6,80%
CSG/CRDS imposable	98,25% du salaire	2,40%		2,40%
CRDS		0,50 %		0,50 %
Cotisations conventionnelles				
Cotisation Prévention	Sauf apprentis et contrat pro de moins 26 ans	1 euro	1 euro	
Action sociale (Apasca)			0,08 % du plafond sécu	

Cotisation CESA			0,08 % du salaire brut limité à 4 fois plafond de la SS	
-----------------	--	--	---	--